

Arrondissement d'Avallon
MAIRIE DE SAINT-MORE
89270

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Tél : 03.86.33.40.46

Fax : 03.86.32.45.73

Mercredi de 15 h à 17 h
Samedi de 9 h 30 à 11 h 30

LE MARDI 14 AVRIL 2015, À 18 H 30

Membres présents : Madame MILLEREAUX Monique (Maire), Madame DUCHENNE Karine et Monsieur Jean-Paul CULLIERE (Adjoints), Mesdames LEBIGRE Natacha, TARRINHA Nathalie, ROUX Isabelle, Monsieur AMICHAULT Jean-Claude, (Conseillers Municipaux),

Absents excusés : Pouvoirs de Monsieur Nicolas CULLIERE à Jean-Paul CULLIERE, de Monsieur Gilbert OLIVETTI à Madame Isabelle ROUX.

Absent non excusé : Monsieur Vincent MILLEREAUX

Secrétaire de séance : Madame Natacha LEBIGRE

-
- 1°) Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal
 - 2°) Suivi des demandes d'urbanisme (CU – DP – PC)
 - 3°) Vote des taux des taxes locales
 - 4°) Définition du tarif de l'abonnement des compteurs d'eau et du m3 d'eau
 - 5°) Présentation et vote des comptes administratifs 2014 (Commune et Service de l'Eau)
 - 6°) Présentation et vote des comptes de gestion 2014 (Commune et Service de l'Eau)
 - 7°) Présentation et vote des budgets 2015 (Commune et Service de l'Eau)
 - 8°) Définition des différents tarifs pour le vide grenier et la régie
 - 9°) Tarif de location pour le logement du camping et régie
 - 10°) Questions diverses
-

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Délibération pour la facture du spectacle de Noel à Montillot.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil à 18 heures 30.

1°) Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Le dernier compte rendu du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

2°) Suivi des dossiers d'autorisation de voirie (CU – DP – PC)

CU : Néant

DP : La demande de Mr Lefevre est accordée.

PC : La demande de Benjamin CULLIERE est refusée.

3°) Madame Le Maire propose de ne pas augmenter les taxes en 2015 compte tenu que la trésorerie de la commune est saine et que la CCAVM augmente d'ores et déjà ses taux de 15 % en 2015.

Le conseil reporte, à l'unanimité, les taux des taxes locales de l'année 2014 pour l'année 2015.

- Taxe d'Habitation : 16,74 %
- Taxe Foncière (bâti) : 10,29 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 34,06 %
- CFE : 17,39 %

4°) Définition du tarif de l'abonnement des compteurs d'eau et du m3 d'eau

Madame le Maire explique aux élus qu'il faut être très vigilant sur les budgets de l'eau. En effet, le réseau est vieillissant et nous constatons de plus en plus de fuites dont les réparations deviennent très coûteuses

et l'agence de l'eau (bassin Seine Normandie) nous demande un suivi rigoureux sur la qualité de notre réseau.

Pour l'année 2014, le compte de l'eau est en déficit d'exploitation et il faut puiser dans la réserve. Il est donc indispensable d'augmenter les tarifs du m3, d'instaurer des forfaits pour des services qui, jusqu'à présents étaient gratuits et également d'augmenter le pourcentage de facturation du m3 d'eau de la GAEC qui à ce jour est de 70 % du prix du m3.

En conséquence, Madame le Maire propose les tarifs suivants :

- location du compteur = 52,80 € (40 % du prix de 120 m3 d'eau qui est la réglementation)
- prix du m3 = 1,10 € contre 1,00 € en 2014
- prix du m3 pour le GAEC = 0,88 € (80% du prix du m3 contre 70 % en 2014)
- ouverture/fermeture de compteur : 50 euros (gratuit en 2014)
- remplacement de compteur gelé : 100 euros (gratuit en 2014)
- purge à la demande d'un abonné : 50 euros (gratuit en 2014)

Après délibération, le conseil accepte ces tarifs à l'unanimité.

Madame Le Maire précise que les habitants du hameau de La Jarrie dépendent du SIAEP de Mailly-LaVille et ne sont donc pas concernés par ces tarifs. A titre indicatif, le m3 d'eau en 2014 était à 1,49 €.

Madame le Maire explique également que le taux de rendement est mauvais en 2014 (fuites) et que l'agence de l'eau risque de nous imposer un doublement de la redevance et de nous imposer d'établir un diagnostic de notre réseau d'eau. Elle demande aux élus s'il ne serait pas préférable d'aller au devant des problèmes et de demander dès à présent un diagnostic du réseau ce qui permettrait de remettre à jour tous les plans qui sont manquants à ce jour et d'établir un cahier des charges sur les travaux à effectuer dans les années à venir afin de remettre en conformité le réseau. De plus en établissant ce diagnostic qui est subventionné à 50 %, cela permettra également d'avoir une subvention de 40 % sur les compteurs divisionnaires que nous devons faire installer.

Après délibération, le conseil accepte ce diagnostic à l'unanimité.

5°) Présentation et vote des comptes administratifs 2014 (Commune et Service de l'Eau)

Madame DUCHENNE expose les résultats définitifs des comptes administratifs 2014 de la Commune et du service de l'eau tels qu'ils sont présentés ci-dessous :

Commune

Budget de la commune	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	14 148,45	1 413,00	124 445,46	176 125,83	138 593,91	177 538,83
Résultat 2014		-12 735,45		51 680,37		38 944,92
Intégration Résultat 2013		51 473,50		232 478,66		283 952,16
Dissolution AFR +SIVU CPI VOUTENAY		3 369,50		1 794,77		5 164,27
Résultat définitif						328 061,35

Madame le Maire précise que suite à la dissolution des actifs de l'AFR et du SIVU CPI, les actifs sont répartis à 50 % entre la commune de Voutenay sur Cure et la commune de Saint Moré pour le SIVU CPI et à 100 % pour l'AFR.

• **Investissement :**

Dépenses correspondant à la réhabilitation et à l'agencement des logements, à l'emprunt en cours, à l'étude du plan de zonage, à l'achat de matériel informatique.

Recettes correspondant principalement au versement des subventions sollicitées.

• **Fonctionnement :**

Il s'agit des dépenses traditionnelles de fonctionnement, à savoir : entretien de matériels, de bâtiments, fournitures diverses, enrobé, dépenses de personnel, charges de gestion courantes (frais de scolarité...).

Pour les recettes, il s'agit des affouages, contributions directes, redevances par ERDF et France TELECOM, location de chasse, revenus des immeubles, dotations de l'Etat.

Eau

Budget du service de l'eau	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	221,32	2 840,68	30 341,34	23 498,69	30 562,36	26 339,37
Résultat 2014		2 619,36		-6 842,65		- 4 223,29
Intégration Résultat 2013		9 845,23		58 868,53		68 713,76
Résultat définitif						64 490, 67

- **Investissement**

Dépenses correspondant aux dotations d'amortissement et prévision d'une dépense imprévue (en cas de besoins) pour ne pas déséquilibrer le budget.

Les recettes correspondent aux dotations d'amortissements.

- **Fonctionnement :**

Il s'agit des dépenses traditionnelles de fonctionnement y compris les versements de redevances au Bassin Seine Normandie et les dotations d'amortissements.

Pour les recettes, il s'agit des abonnements et consommations, des dotations d'amortissements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des voix (Madame le Maire ayant quitté la salle), ARRÊTE et VOTE les résultats définitifs susvisés des Comptes Administratifs du budget de la commune et du service de l'eau 2014 qui n'appellent ni observation, ni réserve.

6°) Présentation et vote des comptes de gestion 2014 (Commune et Service de l'Eau)

Le compte de gestion de la commune et du service de l'Eau (comptabilité transmise de la Trésorerie) et le compte administratif (comptabilité de la Commune) étant identiques, sont approuvés à l'unanimité

7°) Présentation et vote des budgets 2015 de la Commune et du Service de l'Eau

Commune

- **Fonctionnement :**

- **Prévisions de Dépenses : 172 752 €uros (dont 14 263 €uros de restitution sur impôts locaux –GIR-)**

Il s'agit des dépenses traditionnelles de fonctionnement, à savoir, entretien de matériels, de bâtiments, fournitures diverses, enrobé, carburant, dépenses de personnel, charges de gestion courantes (électricité, frais de scolarité, assurances, timbres...),

- **Prévisions de Recettes : 434 280 €uros.**

Comprenant 148 327 €uros de recettes prévisionnelles (affouages, contributions directes, redevances par ERDF et France TELECOM, location de chasse, revenus des immeubles, dotations de l'Etat) et de 285 953 €uros correspondant à l'excédent antérieur reporté.

- **Investissement**

- **Prévisions de Dépenses : 67 724 €uros (dont 37 376 € reste à réaliser de 2014)**

Dépenses correspondant à la réhabilitation et l'équipement des logements, la fin de l'étude du zonage d'assainissement, l'évacuation des eaux pluviales rue du vollot et réfection partielle route de Précy le Sec, à l'achat de matériel de voirie pour les agents d'entretien, à l'installation d'une aire de jeux, à la réfection de la toiture de l'un des garages, éclairage abris de bus...

- **Prévisions de Recettes : 67 724 €uros.**

Somme correspondant à l'amortissement de frais d'études, l'excédent antérieur reporté (42107 €uros), virement de la section de fonctionnement, subventions.

Eau

- **Fonctionnement :**

- **Prévisions de Dépenses : 23 024 €uros**

Il s'agit des dépenses traditionnelles de fonctionnement y compris les versements de redevances au Bassin Seine Normandie et les dotations d'amortissements.

- Prévisions de Recettes : 77 373 Euros.

Correspondant aux abonnements et consommations, aux dotations d'amortissements et à l'excédent antérieur reporté (52 025 Euros).

• **Investissement**

- Prévisions de Dépenses : 14 412 Euros

Somme correspondant aux dotations d'amortissement et prévision d'une dépense imprévue (en cas de besoins) pour ne pas déséquilibrer le budget

- Prévision de Recettes : 15 148 Euros

Correspondant aux dotations d'amortissements et à l'excédent antérieur reporté 12 464 Euros

Madame le Maire signale que l'étude du diagnostic sur le réseau d'eau n'est pas inscrite dans ce présent budget et que celui-ci fera l'objet d'une décision modificative le moment venu.

8°) Définition des différents tarifs pour le vide grenier et la régie

Le vide grenier aura lieu le **dimanche 24 Mai 2015.**

Il est nécessaire d'acheter une friteuse supplémentaire pour diminuer le temps d'attente à la restauration.

Les tarifs du vide grenier sont les suivants :

- **Boissons** : Eau (1/4) : 0,50 € - Café : 0,50 € - Vin (verre) : 1,00 € - Bière : 2,00 € - Kir ou Rosé pamplemousse : 1,50 € - Eau (bouteille) : 1,50 € - Orangina, coca, perrier, oasis, orange : 2,00 €
- **Alimentation** : Frites : 2,00 € - Tartes salées ou sucrées : 1,00 € - Sandwichs : 3,00 € - Saucisses/Frites (2 saucisses) : 4,00 € - Beursaudes/Frites (2 beursaudes) : 4,00€ - Boudin/Frites : 4,00 € - Boudin : 2,00 €
- **Emplacement exposant hors-commune** : Le mètre linéaire = 2,00 €
- **Emplacement exposant de la commune** : Le mètre linéaire = 1,00 €

La régie sera gérée par Madame Isabelle ROUX.

9°) Tarif de location pour le logement du camping et régie

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil accepte les tarifs suivants :

- Période haute (Juillet/août) : 200 € la semaine
- Période basse (mai-juin-septembre) : 150 € la semaine
- Week-end (2 nuits) : 80 €
- Acompte de 30 %
- Caution : 500 €
- Forfait ménage : 70 €

La régie sera gérée par Madame Isabelle ROUX.

La communication pour la location de ce logement se fera sur le site internet « le bon coin » (gratuit) et sur le site de l'office de tourisme d'Avallon pour un montant de 55 € (1 page avec 5 photos).

10°) Délibération pour le spectacle de Noël à Montillot

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de délibérer pour le paiement de la facture de cette manifestation. Le montant est de 107.69 €.

Après délibération, le conseil accepte cette facture à l'unanimité.

11) Questions diverses

- L'association « La mare » du hameau de La Jarrie demande l'autorisation de planter des fleurs au niveau des panneaux d'entrée et de sortie de celui-ci, tout en précisant qu'elle prendra en charge l'achat des fleurs et des rondins en bois. Toutefois, elle sollicitera l'agent communal pour la préparation des massifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

- Suite à la taille des arbres au terrain de boules, les joueurs demandent l'autorisation d'installer un auvent en bois au-dessus de la table et du banc (seulement pour la saison estivale). Il est précisé que les joueurs prendront en charge cette dépense.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

- Lors de la réunion du conseil municipal du 16/12/14, il a été demandé à un élu de se renseigner sur l'opportunité de créer un site internet pour la commune. Deux offres ont été étudiées : GIP e-bourgogne et réseaux des communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de GIP e-bourgogne pour un montant annuel de 199,28 € (montant proratisé à la date d'adhésion) +20€ pour le droit d'entrée la 1^{ère} année. Ce site sera géré par Natacha LEBIGRE.

- Courrier de Benjamin CULLIERE : apport d'éléments à titre informatif concernant sa demande de révision du certificat d'urbanisme pour la construction de son habitation principale lors du dernier conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Vu par Nous, le Maire de Saint-Moré, pour être affiché le 20 Avril 2015 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

Le Maire,
Monique MILLEREAUX

